

Leçon 6



La police guidée par le renseignement

Aperçu de la leçon

Objectif

Fournir aux participants une compréhension générale de la portée et des concepts de base de la police guidée par le renseignement (PGR/ILP en anglais) dans les opérations de paix et des incidences pour le travail des policiers individuels (PI) au quotidien.

Pertinence

Les approches fondamentales de la police orientée vers la communauté (POC/COP en anglais) et de la police guidée par le renseignement (PGR) doivent guider toutes les activités opérationnelles de la police des Nations unies afin d'aider l'État hôte à rétablir et à entretenir la confiance du public à l'égard de sa propre police.

Objectifs pédagogiques

Les apprenants seront capables de :

- Expliquer le concept et les avantages de la PGR dans le contexte des opérations de paix des NU
- Illustrer le lien entre information/renseignement/cycle du renseignement
- Décrire les activités quotidiennes liées à la PGR dans les opérations de paix
- Illustrer les incidences de la PGR sur le renforcement des capacités et le développement
- Identifier les différentes parties d'un rapport des NU

Plan de la leçon	
Discussion : Le rôle de l'information dans la police	Diapositive 5
Contexte et définitions	Diapositives 6-8
Discussion : Avantages de la PGR	Diapositive 9
Renseignement dans le maintien de la paix	Diapositive 10
POC et PGR	Diapositives 11-13
Principaux documents d'orientation/de référence	Diapositive 14
Information/Renseignement/Cycle du renseignement	Diapositive 15
Activité d'apprentissage 6.1 : La police guidée par le renseignement dans les activités quotidiennes du PI	Diapositive 16
Discussion : Importance des rapports	Diapositive 17
Rapports	Diapositives 18-21
Conclusions	Diapositives 22-23

La leçon

Durée : 90 minutes au total

15 minutes : activité d'apprentissage

75 minutes : présentation interactive et discussions



Commencer la leçon

Pour un début de leçon interactif, envisagez les options suivantes :

- *Demandez aux apprenants s'ils ont déjà été déployés dans le cadre d'opérations de paix en tant que policiers des NU (ou autres organisations internationales telles que l'UE, l'UA, l'OSCE, etc.). Identifiez les participants qui peuvent contribuer en tant que personnes ressources (si cela n'a pas été fait auparavant). Invitez ceux qui ont de l'expérience à mentionner les missions, la durée du déploiement et le rôle spécifique lorsqu'ils ont été déployés.*
- *Demandez aux apprenants ce qu'ils pensent de l'affirmation suivante : « L'utilisation de l'information (technologie) a fondamentalement changé la façon dont la police gère ses activités ».*

Cette affirmation introduira la nouvelle ère des concepts de police guidée par l'information, par opposition à ceux de la police traditionnelle. Dans la police traditionnelle, la police a un rôle plus réactif (« comme les pompiers »), les attentes de la communauté ne sont pas toujours satisfaites et les ressources ne sont pas toujours utilisées de manière efficace et efficiente.

Cela a changé depuis que les « données massives » (Big Data en anglais) ont fait leur entrée dans le monde de la police. Le terme « big data » désigne un concept général d'intégration de grands ensembles de données provenant de sources multiples dans le but de fournir des informations nouvelles et utiles pour les services de police. Les caractéristiques du big data (volume, vitesse et variété des données), si elles sont utilisées efficacement, peuvent améliorer la qualité des services de police. Les applications notables du big data par la police sont la police prédictive, la localisation des personnels et véhicules de police, la surveillance vidéo et l'évaluation des performances.

Le volume des données est l'ampleur des données que la police collecte et stocke. **La vitesse** est la vitesse de transfert des données. La combinaison des avancées technologiques en matière de stockage économe et de réseaux sans fil à haut débit

*permet de transférer les données à grande vitesse. La capacité de stocker et de transmettre des données volumineuses permet à la police d'accéder à une grande **variété** de nouvelles sources de données.*

- *Proposez une séance de brainstorming pour dresser une liste des éléments que le groupe connaît déjà sur la PGR. Notez les réponses sur le tableau de papier pour vous y référer pendant le module.*

Introduisez les points suivants (en utilisant les diapositives d'introduction) :

- *Objectif*
- *Pertinence*
- *Objectifs pédagogiques*
- *Contenu de la leçon*

Notez le vocabulaire particulier de l'ONU. La formation comportera des mots, des termes et des phrases qui peuvent ne pas être familiers et/ou sembler bizarres. Note à l'apprenant : « Ne laissez pas le vocabulaire particulier vous empêcher d'apprendre ». Tout au long de la formation, passez en revue les définitions des mots et expressions clés

Diapositive 5

Discussion : Rôle de l'Information 



Quel rôle
l'information joue-t-elle dans votre
contexte national ?

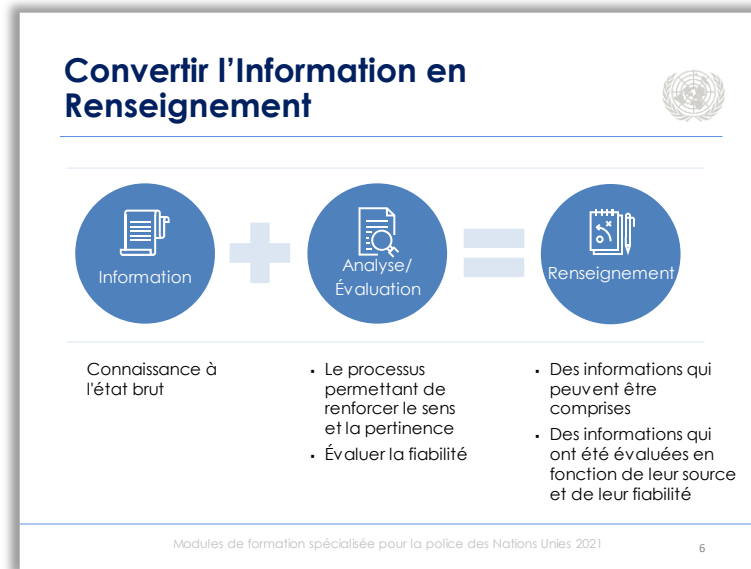
Modules de formation spécialisée pour la police des Nations Unies 2021 5



Animez une discussion sur le rôle que joue l'information dans le contexte de la police nationale des participants. Réponses attendues :

- Lors du recueil de toutes sortes d'informations/données lors des patrouilles
- Lors de la communication avec la population de manière générale
- Lors de la mission de protection des personnes et des biens
- Pour répondre aux menaces immédiates
- Pour prévenir la criminalité
- Pour enquêter sur des infractions pénales
- Pour traiter les accidents de la circulation
- Pour gérer une scène de crime
- Pour identifier ou recueillir des données (auprès de suspects ou de victimes/témoins)
- Pour observer (avec et sans moyens techniques légaux)
- Pour stocker des données dans des systèmes automatiques, vérifier les antécédents criminels des personnes.
- Rédaction et lecture de rapports (de situation)
- Partage d'informations par communication radio ou transfert de données, etc.
- Caméras corporelles
- Biométrie (empreintes digitales et ADN)
- Les médias sociaux comme source de preuves pour la police prédictive
- Des algorithmes pour l'évaluation des risques aux données ouvertes sur la police

Diapositive 6



Le renseignement en général est la combinaison de l'information et de l'évaluation.

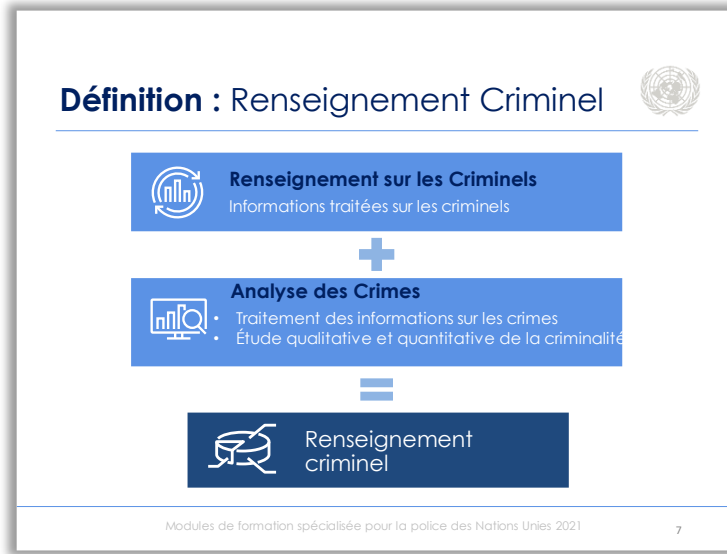
- L'**information** est une donnée brute.
- L'**analyse/évaluation** consiste à clarifier des informations et à remonter à leur source, ainsi qu'à évaluer la fiabilité de l'information.
- **Les renseignements** sont des informations et des connaissances qui ont été évaluées, analysées et présentées dans un format permettant une « prise de décision » à des fins d'action.



Donnez un exemple général de la transformation d'une information en renseignement.

Dans un commissariat de police local, les cambriolages dans les résidences sont enregistrés dans la base de données de la police. Ces enregistrements informatiques sont des données. Lorsqu'un analyste criminel consulte et cartographie les données et identifie une tendance croissante de nouveaux cambriolages dans une zone, on parle alors d'un renseignement. En fait, les données brutes ont été enrichies de suffisamment de sens pour permettre de reconnaître la tendance.

Diapositive 7



Message clé : Dans les opérations de paix, le renseignement criminel est le produit du renseignement sur les criminels et de l'analyse des crimes.

Il est utile de comprendre quelques termes clés liés à la PGR.

Renseignement sur les criminels :

- Les informations traitées concernent-elles les criminels ?
- Concerne les activités d'individus ou de groupes d'individus criminels :
 - Qui représente les menaces ?
 - Qui fait quoi avec qui ?
 - Quel est le mode opératoire de la menace ?
 - Que faut-il pour prévenir la criminalité ?
- Il s'agit d'un produit de connaissance qui soutient la prise de décision en matière d'application de la loi, de prévention et de réduction de la criminalité.


Analyse des crimes :

- Traitement des informations sur les crimes
- Étude qualitative et quantitative de la criminalité – pour appréhender les criminels, prévenir la criminalité et réduire les troubles à l'ordre public
- Tous les types d'analyse, à l'exception de l'analyse des preuves et des autres analyses administratives

Renseignement criminel :

- Le produit combiné de l'analyse des crimes et du renseignement sur les criminels
- Ne se concentre pas uniquement sur certains délinquants, mais également sur l'occurrence de certaines catégories de délits

Diapositive 8

Définition : La Police Guidée par le Renseignement 

- L'utilisation d'**informations traitées** comme base fondamentale d'un cadre **décisionnel** objectif
- Pour faciliter la **prévention**, la réduction, la répression et le règlement des **crimes et des problèmes**
- grâce à une **gestion stratégique et à des stratégies efficaces de maintien de l'ordre** ciblant les infractions graves et/ou les principaux délinquants (plus actifs)

Modules de formation spécialisée pour la police des Nations Unies 2021 8

Message clé : La PGR utilise des informations traitées comme base fondamentale d'un cadre décisionnel objectif qui facilite la prévention, la réduction, la répression et le règlement de la criminalité par le biais d'une gestion stratégique et de stratégies efficaces de maintien de l'ordre ciblant les crimes graves et/ou les délinquants les plus actifs.

La police des NU est un service guidé par le renseignement. Cela signifie que les renseignements informent et influencent la police en l'aidant à décider des priorités, de l'affectation des ressources et des stratégies pour réduire la criminalité de manière plus efficace.

Diapositive 9



Animez une discussion sur les avantages de la PGR. Utilisez les notes ci-dessous pour soutenir la discussion.

SOULIGNEZ que la PGR permet une approche prospective et proactive de la lutte contre la criminalité.

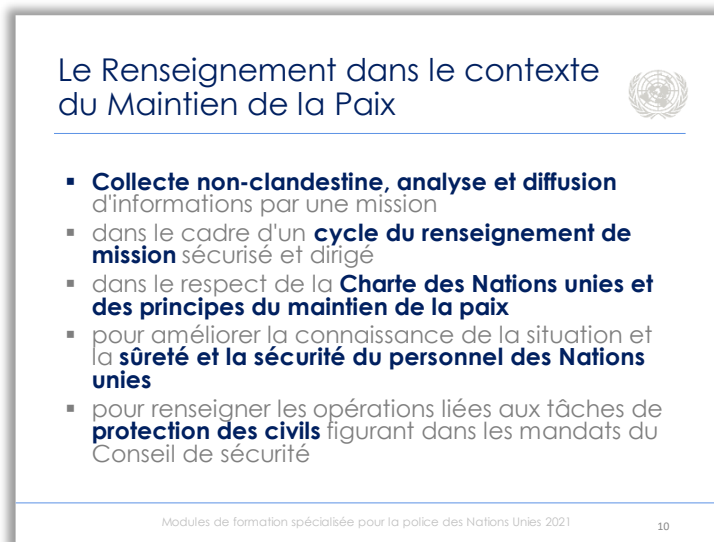
Les avantages de la PGR


- Permet à la police d'avoir un impact plus important sur la lutte contre la criminalité
- Offre le cadre et les outils nécessaires à l'analyse et à l'évaluation des menaces contre la population
- Intègre des structures d'organisation et de gestion claires
- Prévoit la collecte dirigée et ciblée de données et d'informations pertinentes

SOULIGNEZ que la PGR est une option permettant d'améliorer la disponibilité des ressources et l'efficacité de la police, puisqu'elle offre la logique et les outils nécessaires à l'analyse et à l'évaluation des menaces pesant sur le public. Cela permet de mettre en place des procédures de prise de décision plus détaillées, plus transparentes et plus responsables afin d'affecter les ressources existantes là où elles sont le plus nécessaires.

NOTEZ que la PGR optimise l'allocation des ressources et la concentration des efforts de manière plus structurée afin de faire face à la complexité et à l'agilité opérationnelle accrues des criminels pour perturber l'ordre public.

Diapositive 10



Le Renseignement dans le contexte du Maintien de la Paix 

- **Collecte non-clandestine, analyse et diffusion** d'informations par une mission
- dans le cadre d'un **cycle du renseignement de mission** sécurisé et dirigé
- dans le respect de la **Charte des Nations unies et des principes du maintien de la paix**
- pour améliorer la connaissance de la situation et la **sûreté et la sécurité du personnel des Nations unies**
- pour renseigner les opérations liées aux tâches de **protection des civils** figurant dans les mandats du Conseil de sécurité

Modules de formation spécialisée pour la police des Nations unies 2021 10

Message clé : Le renseignement dans le cadre du maintien de la paix est le recueil, l'analyse et la diffusion non clandestines d'informations.

Un autre terme clé est le renseignement dans le cadre du maintien de la paix, qui doit être clairement distingué de la PGR. Le renseignement pour le maintien de la paix est défini comme suit :

La collecte, l'analyse et la diffusion non clandestines d'informations par une mission, dans le cadre d'un cycle du renseignement sécurisé et dirigé par la mission. Il est effectué dans le respect de la Charte des Nations unies et des principes du maintien de la paix, afin de mieux comprendre la situation et d'améliorer la sécurité du personnel des Nations unies, et de fournir des informations quant aux opérations liées à la protection des civils (PDC) prévue par les mandats du Conseil de sécurité.

Conformément à la politique du DOP en matière de renseignement dans le cadre du maintien de la paix, l'objectif fondamental du renseignement dans le cadre des opérations de paix des Nations unies est de permettre aux missions de prendre des décisions sur les actions appropriées.

Plus précisément, le renseignement au service du maintien de la paix vise à :

- *Soutenir une image opérationnelle commune* : Des renseignements actualisés et précis dans un contexte de maintien de la paix permettent d'établir et de maintenir une compréhension opérationnelle cohérente, en temps réel, de la zone de la mission, afin de soutenir la planification et les opérations.

- *Donner une alerte précoce/rapide en cas de menace imminente* : Le renseignement dans le cadre du maintien de la paix contribue à l'alerte précoce en cas de menace imminente pour la vie, de destruction importante de biens, de restrictions significatives des mouvements, etc., afin de permettre à la mission d'agir de manière appropriée conformément à son mandat.
- *Identifier les risques et les opportunités* : Le renseignement dans le cadre du maintien de la paix peut permettre au leadership de la mission de mieux comprendre les changements dans le paysage stratégique et opérationnel, ainsi que les risques et les opportunités associés, en ce qui concerne la sûreté et la sécurité du personnel de l'ONU et du personnel associé, ainsi que la protection des civils.

Le renseignement dans le cadre du maintien de la paix est un processus par lequel le renseignement est recueilli, examiné/classé, analysé et diffusé, avec un mécanisme de feedback permettant d'ajuster les besoins et les priorités.

NOTEZ que les activités clandestines ou menées en secret sont incompatibles avec le cadre juridique, les principes, les politiques et les mandats des opérations de paix des Nations unies et ne doivent donc pas être entreprises par les entités qui participent à la mission. Le respect de cette règle sera assuré par une formation et un enseignement réguliers.

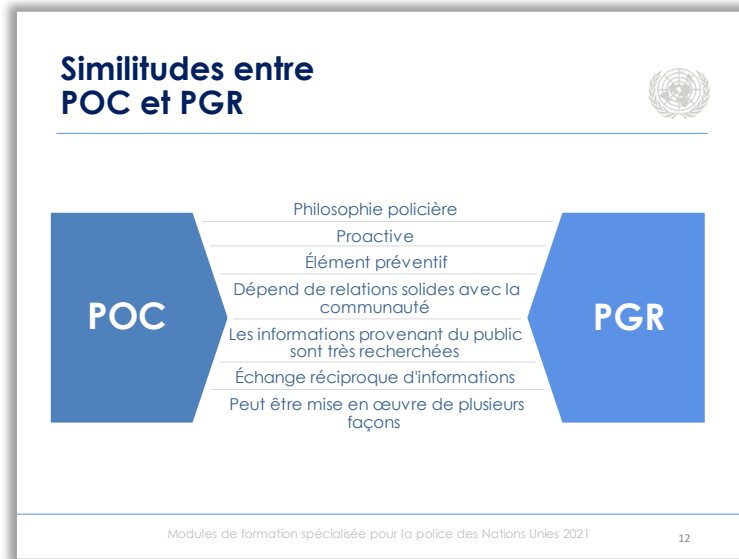
Diapositive 11



Message clé : La police guidée par le renseignement va de pair avec la police orientée vers la communauté. Il s'agit des deux stratégies fondamentales de la police des NU en matière de police.

La PGR et la POC sont les approches fondamentales qui doivent guider toutes les activités opérationnelles de la police des Nations unies.

Diapositive 12



La PGR et la POC sont des stratégies policières complémentaires qui présentent plusieurs similitudes. Elles sont toutes deux :

- Des « philosophies »
- Proactives
- Axées sur la prévention
- Dépendent de relations solides avec la communauté
- Dépendent des informations émanant du public
- S'appuient sur un échange réciproque d'informations
- Misent en œuvre de multiples façons

La POC se concentre principalement sur les préoccupations de la communauté et sur les questions de confiance du public dans la police. Elle vise à encourager le public à devenir un partenaire dans la prévention et la détection de la criminalité au sein de ses communautés. Elle est donc complémentaire de la PGR, qui cible les principaux auteurs de troubles et les délinquants les plus actifs et/ou dangereux identifiés comme des menaces par l'analyse des renseignements criminels.

Diapositive 13

Différences conceptuelles entre POC et PGR

UN

- Met l'accent sur l'autonomisation des communautés
- Aide à identifier les problèmes apparents au niveau des quartiers
- Se concentre sur la réduction du sentiment d'insécurité

POC

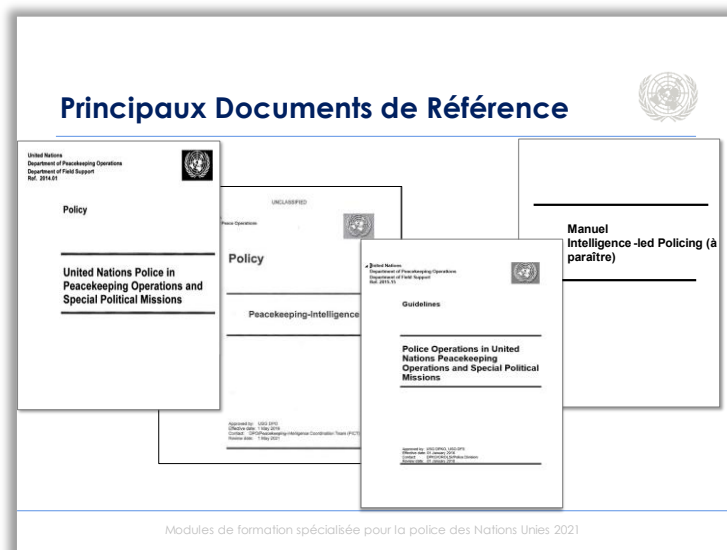
PGR

- Se concentre sur des données et des analyses objectives pour réduire, perturber et prévenir plus efficacement la criminalité
- Aide à identifier les priorités/problèmes de sécurité latents
- Aide à déployer les ressources de la police de manière plus efficace et efficiente

Modules de formation spécialisée pour la police des Nations Unies 2021 13

La POC et la PGR présentent également des différences conceptuelles. Alors que la POC met l'accent sur l'adaptation de la police aux besoins et aux souhaits de la communauté locale, la PGR utilise des informations traitées, c'est-à-dire l'analyse de données et le renseignement criminel, comme base fondamentale d'un cadre décisionnel objectif qui facilite la prévention, la réduction, la répression et le règlement de la criminalité par le biais d'une gestion stratégique et de stratégies efficaces de maintien de l'ordre ciblant les délits graves et/ou les délinquants les plus actifs. Le renseignement informe et influence la police en l'aidant à décider plus efficacement des priorités, de l'affectation des ressources et des stratégies visant à la réduction de la criminalité.

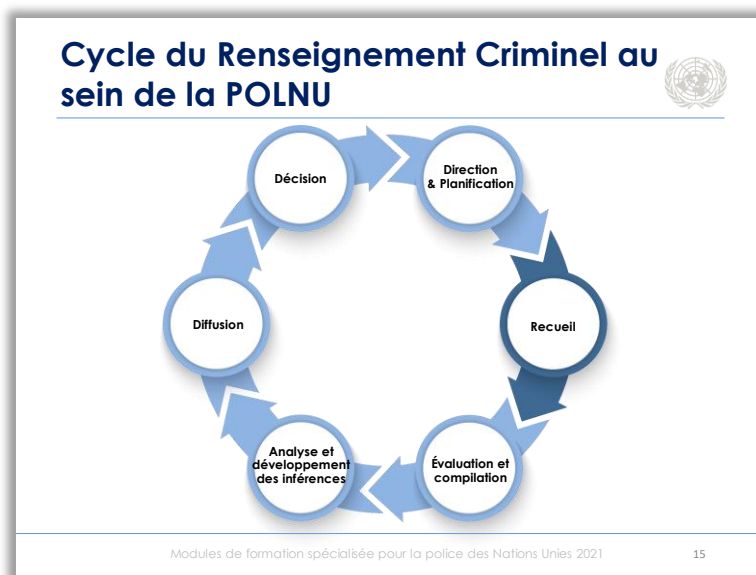
Diapositive 14



LA PGR est décrite dans divers documents des Nations unies. Les principaux documents de référence sont les suivants :

- Lignes directrices du DOMP/DAM pour les opérations de police dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations unies (Réf. 2015.15)
- Principes directeurs du DOMP/DAM sur le renforcement des capacités et le développement (Réf. 2015.08)
- Politique du DOP en matière de maintien de la paix et de renseignement (2019.08)
- Manuel DOP/DP sur la police guidée par le renseignement criminel (à paraître)

Diapositive 15



Message clé : Le cycle du renseignement criminel de la police des NU est conçu pour orienter, recueillir, classer, analyser et diffuser le renseignement criminel aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique.

1. **L'orientation et la planification consistent à** identifier l'objectif et les priorités de la collecte d'informations.
2. **Le recueil ou collecte** est le rassemblement d'informations.
3. **L'évaluation** consiste à déterminer la qualité des informations collectées, et **le classement** consiste à organiser et à placer les informations dans le contexte d'autres informations collectées.
4. **L'analyse et le développement des inférences** consistent à tirer des conclusions sur les informations et comprennent l'élaboration d'inférences et d'hypothèses.
5. **La diffusion** consiste à partager le produit de renseignement criminel, c'est-à-dire les résultats de l'analyse.
6. **La décision** comprend les actions ou les tâches qui découlent du produit du renseignement.

Activité d'apprentissage

6.1

Utilisation de la police guidée par le renseignement dans les activités quotidiennes du PI

INSTRUCTIONS :

- Divisez les participants en sous-groupes.
- Demandez aux sous-groupes de discuter de la manière dont ils utiliseront la PGR dans leurs activités quotidiennes en tant que PI.
- Demandez aux sous-groupes de présenter leurs conclusions en séance plénière.
- Utilisez les notes ci-dessous pour compléter les discussions.

TEMPS : 15 minutes

- Travail en sous-groupes : 5 minutes
- Discussion : 10 minutes

RESSOURCES

- Instructions pour l'apprentissage d'apprentissage.
- Tableaux de conférence et marqueurs.

Activité d'apprentissage 6.1



Instructions

Brainstorming : En vous appuyant sur votre expérience en matière d'information et de renseignement, comment pouvez-vous utiliser la PGR dans vos activités quotidiennes en tant que policier des NU ?

- **Durée :** 15 minutes
- **Brainstorming :** 5 minutes
- **Discussion :** 10 minutes

Modules de formation spécialisée pour la police des Nations Unies 2021

16



Voici quelques-unes des façons dont les PI pourraient utiliser la PGR dans leurs activités quotidiennes :

- *En patrouille : communiquer avec la population, poser des questions dans le cadre de la protection des civils sur les menaces pour la sécurité, les causes profondes, les derniers développements, la présence d'acteurs impliqués dans des actes violents ou criminels ;*
- *En formation, en travaillant avec la police du pays hôte sur des sujets spécifiques, par exemple la grande criminalité et la criminalité organisée. Les informations échangées pendant la formation sur l'évolution de la situation, les phénomènes criminels et les menaces pour la sécurité sont utiles pour établir des rapports et les partager afin d'améliorer la compréhension de la dynamique locale par la mission ;*

- *En colocation, en travaillant quotidiennement avec la police du pays hôte. En fonction du sujet, par exemple les violences sexuelles et basées sur le genre, il est possible de mieux comprendre la traite des êtres humains dans la région et le niveau de menace pour les femmes et les enfants des localités, afin d'élaborer des stratégies de prévention qui peuvent être mises en œuvre par les effectifs de patrouille de la police des NU.*
- *En qualité d'officier de liaison en matière de renseignement criminel / Officier de liaison au CACM (JMAC) : Recueil, traitement et exploitation d'informations relatives à la criminalité organisée et aux activités terroristes, élaboration de mécanismes, de procédures et de lignes directrices concernant le traitement des informations relatives à la criminalité organisée au sein de l'unité de renseignement criminel de la police des NU, liaison avec les points focaux identifiés au sein de la mission et avec les entités compétentes du pays hôte en ce qui concerne les informations relatives à la délinquance grave et la criminalité organisée, renforcement des capacités des forces du pays hôte en ce qui concerne le recueil, le traitement, l'exploitation et la recherche d'informations/renseignements liés aux réseaux criminels complexes et aux groupes armés non étatiques, identification des besoins de formation et contribution à l'élaboration de programmes de formation liés au recueil opérationnel et au traitement de renseignements criminels complexes, en planifiant, en organisant, en menant et en supervisant les enquêtes d'affaires criminelles graves et complexes, en fournissant des conseils politiques sur les questions liées à la PGR, en préparant des rapports statistiques et d'autres produits connexes.*

Les informations sensibles concernant les données personnelles et les enquêtes en cours doivent être traitées avec une attention particulière et des protocoles clairs doivent être mis en place pour guider les PI sur la manière de partager ces informations.

Diapositive 17

Discussion : Les Rapports



Pourquoi les rapports sont-ils **importants** ?

Modules de formation spécialisée pour la police des Nations Unies 2021 17



Animez une discussion sur l'importance de la rédaction de rapports dans le cadre de la PGR. Les réponses attendues sont les suivantes :

- La rédaction d'un rapport est un moyen de communication par lequel des événements ou des incidents sont portés à la connaissance de la hiérarchie et/ou enregistrés.
- Il est essentiel pour le partage d'informations, la prise de décision et le suivi de l'avancement des activités (PGR, POC et autres).

Insistez sur le fait que la rédaction de rapports est la clé du partage d'informations et de la prise de décision à différents niveaux. Les questions liées à la police dans le cadre du maintien de la paix sont parfois d'une nature si sensible qu'elles ont un impact direct sur la prise de décision. Par conséquent, une communication immédiate et efficace des informations est essentielle pour une prise de décision réfléchie.

Diapositive 18

Exemples de Rapports des NU 




- Rapports de fin de patrouille
- Rapport de situation
- Rapport quotidien/ hebdomadaire
- Rapport d'incident
- Rapport thématique
- Rapport flash
- et bien d'autres encore

Modules de formation spécialisée pour la police des Nations Unies 2021 18


La liste de rapports énumérés sur cette diapositive n'est pas exhaustive. Certains rapports ont des mécanismes spécifiques tels que les VSRC (CRSV en anglais) (RSSG sur les violences sexuelles relatifs aux conflits), PDC (protection des civils), la protection des enfants (RSSG sur les enfants et les conflits armés) et les violations flagrantes des droits de l'homme.

Diapositive 19

Directives de Base : Contenu



- Données personnelles
- Rapporter les données (5Ws et 1 H en anglais)
 - Où
 - Quand
 - Quoi
 - Qui
 - Pourquoi
 - Comment



Modules de formation spécialisée pour la police des Nations Unies 2021 19

Bien qu'il existe différents types de rapports, les principes de rédaction d'un rapport sont similaires. Veillez à inclure

Données personnelles de toutes les personnes concernées.

- Identité du policier (nom, prénom) et matricule (identification carte professionnelle)
- (Pour les autres personnes) Nom de famille (également nom de jeune fille)
- Prénom / Nom de baptême / Nom / Alias
- Date et lieu de naissance (DDN)
- Statut : célibataire-marié-divorcé-veuf-séparé
- Nationalité / Ethnicité / Pays / Citoyenneté
- Carte d'identité (type et numéro)
- Résidence / Adresse / Adresse postale
- Coordonnées localisation
- Téléphone / Téléphone portable
- Profession / métier / emploi / grade
- Nom du père (nom et prénom)
- Nom de la mère (nom et prénom)
- Adresse (rue, village, ville, pays)

Les données du rapport comprennent un résumé de tous les faits et détails importants. La liste suivante n'est pas exhaustive.

QUAND :

- Quand avez-vous reçu l'information (date et heure) ?

- Quand l'incident s'est-il produit ?
- Quand avez-vous contacté les parties concernées ?
- Quand êtes-vous arrivé sur les lieux ?

OÙ :

- Où l'incident s'est-il produit (lieu - coordonnées localisation) ?

QUI :

- Qui a appelé la police ?
- À qui avez-vous parlé ?
- Qui a dit quoi ?
- Qui a fait quoi ?
- Qui a commis le crime/témoins ?

QUOI :

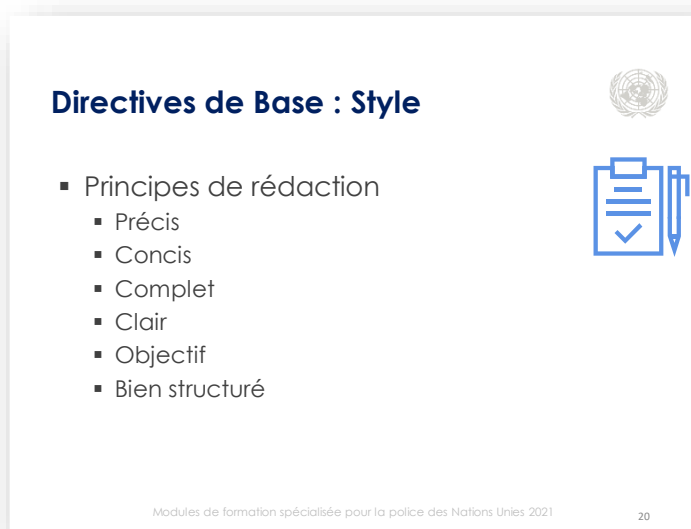
- Que s'est-il passé (incident, accident, crime) ?
- Quel rôle a joué chaque personne ?
- Quelle a été l'action de la police ?
- Quel crime a été commis (le cas échéant) ?

POURQUOI :

- Pourquoi la police a-t-elle agi de la sorte ?
- Pourquoi les gens ont-ils agi comme ils l'ont fait ?
- Pourquoi l'incident/le crime s'est-il produit ?

COMMENT : Comment l'incident/le crime s'est-il produit ?

Diapositive 20



Les policiers sont confrontés à une grande variété d'événements et d'incidents. Le contenu d'un rapport doit refléter l'événement ou l'incident spécifique. Le lecteur ne doit pas avoir de confusion ou de doute sur le contenu du rapport. Si l'information contenue dans le rapport n'est pas claire, elle n'est pas d'une grande utilité. Un bon rapport repose sur six principes. Un bon rapport doit être précis, bref, complet, clair, objectif et respectueux du format.

1. Précis

Utilisez un langage clair, spécifique et précis. Assurez-vous que les faits sont clairs pour vous avant de les décrire dans un rapport. Ne confondez pas les faits avec des rumeurs ou des opinions.

2. Bref

Un rapport doit être bref et concis, mais suffisamment long pour couvrir l'essentiel. Évitez les informations non pertinentes. N'ajoutez des détails que lorsque c'est nécessaire. Un rapport bref et bien rédigé est plus efficace qu'un long rapport.

3. Complet

Des faits partiels peuvent donner une image erronée. Un bon rapport doit inclure tous les faits pertinents pour aboutir à une conclusion logique.

4. Clair

Restez simple et évitez toute ambiguïté dans le rapport afin de transmettre le message voulu. Tous les rapports doivent être formulés avec soin afin que les informations soient claires pour le lecteur. Les faits doivent être présentés dans l'ordre chronologique.

5. Objectif

Le rapport doit rester objectif et impartial en exposant les faits tels qu'ils sont, sans y ajouter d'opinions personnelles. Rapporter tous les faits, même s'ils sont à l'avantage du mis en cause.

6. Respectueux du format

Le format d'un rapport est relativement simple. Commencez par les données personnelles, puis les données du rapport et enfin la conclusion. Les informations contenues dans le rapport doivent être présentées dans un ordre chronologique afin de refléter la séquence des événements/incidents.

Diapositive 21



Les règles de base de l'écriture sont les suivantes :

1. Abréviations :

Les abréviations ou les acronymes doivent être épelés la première fois qu'ils sont utilisés dans un document. Par exemple, Département des opérations de paix (DOP).

2. Format :

Les rapports peuvent comporter un entête et un pied de page avec une classification des Nations unies. Les cartes ou les diagrammes utilisés pour illustrer un point particulier doivent être inclus dans le rapport, si des moyens techniques sont disponibles pour la mise en page et la communication du rapport.

3. Dates et heures :

Les dates doivent toujours être complètes et commencer par le jour, suivi du mois et de l'année, par exemple, 26 avril 2008 (le mois doit être écrit en toutes lettres pour éviter les malentendus). Pour l'heure, utilisez le système d'horloge de 24 heures, par exemple, 07:45 hrs / 23:40 hrs.

4. Noms et lieux :

Lorsqu'on utilise le titre d'une personne, comme M. ou Mme l'inspecteur Kasumo, le titre et les noms doivent être mis en majuscules. Il en va de même pour les noms d'organisations, par exemple le Front de libération Ellassonien (ELF).

Les noms de lieux et de régions doivent être écrits en lettres capitales, par exemple : MALI, GAO/RDC, KIVU/SOUDAN DU SUD, TORRIT, etc.

5. Les chiffres :

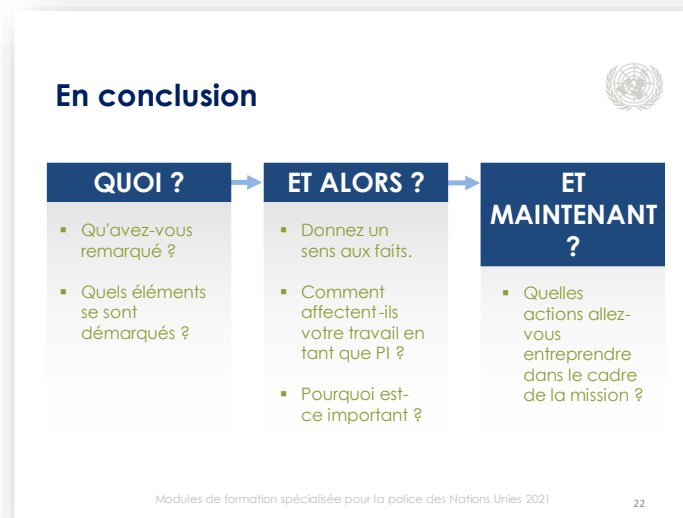
Les nombres de un à neuf sont généralement écrits en toutes lettres, par exemple sept. Les nombres supérieurs à 10 sont généralement exprimés en chiffres, par exemple 42. Évitez qu'un nombre exprimé par un chiffre soit le premier mot d'une phrase.

Exemple : Douze soldats ont été vus.

6. L'orthographe :

Sachez que l'ONU utilise l'anglais britannique/l'anglais international.

Diapositive 22



Pour résumer les principaux enseignements de cette leçon, posez ces trois questions aux apprenants :

- **Quoi ?** Qu'avez-vous remarqué dans cette leçon ? Quels sont les éléments qui vous ont le plus marqué ?
- **Et alors ?** Donnez un sens aux faits présentés dans cette leçon. Comment affectent-ils votre travail en tant que PI dans la mission ? Pourquoi est-ce important ?
- **Et maintenant ?** Sur la base des deux questions précédentes, quelles actions allez-vous entreprendre en ce qui concerne la philosophie/approche de la PGR une fois qu'elle aura été déployée ?

Donnez aux apprenants quelques minutes pour réfléchir aux questions et laissez-les partager le résultat de leur réflexion. Soulignez les points suivants :

Qu'est-ce que c'est ?

Les approches globales de la POC et de la PGR doivent guider toutes les activités opérationnelles de la police des Nations unies afin d'aider l'État hôte à rétablir et à entretenir la confiance du public à l'égard de sa propre police. La PGR est un concept dans lequel le renseignement et les données sont utilisés pour identifier objectivement les menaces criminelles et y répondre efficacement. Ainsi, la police peut agir de manière plus efficace et efficiente, y compris en matière de prévention de la criminalité.

Il est important de comprendre les différences entre la PGR et la police traditionnelle. La PGR suit une approche proactive en utilisant les données/informations/renseignements comme base des activités policières.

Les principaux documents de référence relatifs à la PGR de la police des NU sont les suivants :

- *Politique générale du POMP/DAM sur le rôle de la police des Nations unies dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales (Réf. 2014.01).*
- *Lignes directrices du DOMP/DAM sur les opérations de dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des NU (Réf. 2015.15)*
- *Principes directeurs du DOMP/DAM sur le renforcement des capacités et le développement (Réf. 2015.08)*
- *Politique du DOP sur le renseignement dans le cadre du maintien de la paix (2019.08)*
- *Manuel DOP/DP sur la police guidée par le renseignement criminel (à paraître)*

Et alors ?

La PGR bénéficie à la fois à la police des NU (et à toutes les autres composantes de la mission) et à la police du pays hôte. La PGR a un impact sur d'autres activités de la police des NU, telles que le suivi, le mentorat et le conseil, le renforcement des capacités et le développement, ainsi que la protection des civils en maintenant la sécurité et en gérant la criminalité, en particulier dans les environnements de conflit et d'après-conflit. En tant qu'autre exemple de police proactive, la PGR (ainsi que la POC) répond aux attentes de la population locale en s'attaquant à ses principales préoccupations en matière de sécurité.

Et maintenant ?

À leur arrivée dans la mission, les membres du personnel de la police des NU, y compris au niveau du commandement, doivent se familiariser avec les procédures de mise en œuvre de la PGR propres à la mission et assumer les responsabilités qui leur sont confiées au niveau de la mission.

Évitez d'imposer des solutions « clés en main » mais cherchez plutôt à identifier et définir des orientations avec les acteurs locaux, en tenant compte des spécificités locales.

La mise en place de concepts et de mécanismes liés à la PGR dans un environnement d'après-conflit est une tâche difficile, car on peut s'attendre à un manque d'expérience et de connaissances de la part de la police locale, à un manque de bases juridiques et

politiques, d'infrastructures informatiques et de matériels. En l'absence de mécanismes d'échange de l'information, de statistiques criminelles adéquates, d'un système de classement des dossiers bien établi et d'autres structures de soutien, la mise en place et le renforcement de la PGR peuvent s'avérer difficiles. Toutefois, il existe plusieurs manières d'y contribuer :

- *En patrouille : en communiquant avec la population, poser des questions dans le cadre de la protection des civils sur les menaces pour la sécurité, les causes profondes, les derniers développements, la présence d'acteurs impliqués dans des actes violents ou criminels ;*
- *En formation, en travaillant avec la police du pays hôte sur des sujets spécifiques, par exemple la délinquance grave et la criminalité organisée. Les informations échangées pendant la formation sur les développements, les phénomènes criminels et les menaces pour la sécurité sont utiles pour les rapports et le partage d'informations afin d'améliorer la compréhension des dynamiques locales par la mission ;*
- *En colocation, en travaillant quotidiennement avec la police du pays hôte. En fonction du sujet, par exemple les violences sexuelles et sexistes, il est possible de mieux comprendre la traite des êtres humains.*

Les approches globales de la POC et de la PGR doivent guider toutes les activités opérationnelles de la police des Nations unies.

Questions fréquemment posées et mots clés

Mots ou phrases clés pour ce module :

Mot ou phrase clé	Définition/définition opérationnelle
Renforcement des capacités	Efforts visant à renforcer les aptitudes, les ressources, les relations et les conditions favorables nécessaires pour agir efficacement en vue d'atteindre un objectif donné. Le renforcement des capacités vise les individus, les institutions et leur environnement favorable.
Analyse des crimes	La décomposition méthodique des informations sur les crimes en ses éléments constitutifs ; l'examen de chaque donnée sur les crimes pour trouver des recoupements ; et l'application du raisonnement pour déterminer la signification des informations sur les crimes
Renseignement criminel	Le produit combiné de l'analyse des crimes et du renseignement sur les criminels
La police guidée par le renseignement	L'utilisation d'informations traitées, c'est-à-dire l'analyse de données et le renseignement criminel, comme base fondamentale d'un cadre décisionnel objectif pour faciliter la prévention, la réduction, la répression et le règlement des crimes et des problèmes par le biais d'une gestion stratégique et de stratégies efficaces de maintien de l'ordre ciblant les crimes graves et/ou les délinquants les plus actifs. Le renseignement informe et influence la police en l'aidant à décider plus efficacement des priorités, de l'affectation des ressources et des stratégies visant à la réduction de la criminalité
Renseignement sur les criminels	Les informations traitées sur les criminels sont utilisées pour répondre aux questions suivantes : Qui représente une menace ? (cette réponse identifie et décrit les personnes appartenant à des mouvements ou à des idéologies qui commettent des crimes représentant une menace pour la sécurité de la communauté et des Nations unies) ; qui fait quoi avec qui (cela inclut les identités, les descriptions et

	les caractéristiques des instigateurs ou des personnes qui soutiennent les criminels ou les entreprises criminelles) ; et comment l'entreprise criminelle opère-t-elle ?
Données	Éléments factuels ou d'informations spécifiques dans leur forme la plus réduite, indépendamment du format ou de la structure du fichier
Informations	Toute forme de connaissance qui peut être communiquée ou tout matériel documentaire, quelle que soit sa forme physique ou ses caractéristiques, qui n'est pas traité.
Renseignement	Le produit de la collecte, de l'évaluation et de la synthèse systématiques de données brutes sur des individus ou des activités soupçonnés d'être, ou connus pour être, de nature criminelle. Le renseignement est une information qui a été analysée pour en déterminer la signification et la pertinence.
Renseignement dans le cadre du maintien de la paix	L'acquisition, l'analyse et la diffusion non clandestines d'informations par une mission, dans le cadre d'un cycle du renseignement sécurisé et dirigé par la mission. Il est effectué dans le respect de la Charte des Nations unies et des principes du maintien de la paix, afin de mieux cerner la situation et d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations unies, et d'éclairer les opérations liées à la protection des civils dans le cadre des mandats du Conseil de sécurité.

Documents de référence

- Lignes directrices du DOMP/DAM sur l'administration de la police dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations unies (2016.26)
- Lignes directrices du DOMP/DAM sur les opérations de police menées dans le cadre des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations unies (2015.15)
- Lignes directrices du DOMP/DAM sur le commandement de la police dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations unies (2015.14)
- Principes directeurs du DOMP/DAM sur le renforcement des capacités et le développement de la police (2015.08)
- DPKO/PD Guidelines for United Nations Police Officers on Assignment with Peacekeeping Operations (DPKO/PD/2006/00135) (en anglais)
- DPKO/PD Guidelines for Formed Police Units on Assignment with Peace Operations (DPKO/PD/2006/00015) (en anglais)
- Directives DOP / DAO pour les équipes de police spécialisées affectées aux opérations de paix des Nations unies (2019.34)
- Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies (DOMP), Manuel sur les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix des Nations unies, (2003, 92.)
- Politique du DOP en matière de renseignement dans le cadre du maintien de la paix (2019.08)
- Manuel DOP/DP sur la police guidée par le renseignement criminel (à paraître)
- Résolutions du CS des NU 2185 (2014), 2382 (2017)
- Guide de l'OSCE sur la police guidée par le renseignement 2017